

## **DÉCISION DU PRÉSIDENT**

N° DP 2023-35

Le Président du Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement des Portes de l'Orne,

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2023-28 du Comité Syndical en date du 07 juillet 2023 portant délégation au Président de certaines attributions énumérées à l'article L 5211-10 du CGCT,

Vu l'arrêté n° 01/2023 en date du 07 juillet 2023 portant délégation de fonction et de signature au 1<sup>er</sup> Vice-Président du Syndicat Mixte, pour toutes les affaires concernant la partie du site des Portes de l'Orne située sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle,

Vu le Budget Primitif,

Considérant le marché N° 18007 – Travaux pour l'aménagement d'une agrafe paysagère sur le site des Portes de l'Orne à Rombas, et notamment le lot N° 3 « Passerelle/ouvrage et édicules » attribué à la société NGE CIVIL - ZA SABRE 57420 COIN LES CUVRY,

Vu la déclaration de sous-traitance présentée par la société NGE Génie Civil au profit de la société DORISON – La Chiffrerie – Cherré 72402 LA FERTE BERNARD CEDEX (fabrication des limons des observatoires et de la structure des deux ombrages charpente métallique associées au lot 3),

## **DÉCIDE:**

<u>Article 1<sup>er</sup></u>: d'accepter la société DORISON – La Chiffrerie – Cherré 72402 LA FERTE BERNARD CEDEX, en qualité de sous-traitant de la société NGE CIVIL - ZA SABRE 57420 COIN LES CUVRY, attributaire du lot 3 : « Passerelle/ouvrage et édicules », du marché n° 18007 – Travaux pour l'aménagement d'une agrafe paysagère sur le site des Portes de l'Orne à Rombas,

<u>Article 2</u>: que le montant des prestations sous-traitées à la société DORISON est fixé à 129 544,57 € HT.

Rombas, le 18 août 2023 Affichage au siège le **2** 4 AOUT **2023** 

Pour le Président, Le 1<sup>er</sup> Vice-Préside

Lionel FOURNIER



PRÉFECTURE DE LA MOSEULE D.C.L. 2.9 ANT 2023 ARRIVÉE CONTRÔLE DE LA LÉGALITÉ Préfecture de la Moselle Direction de la Citoyenneté et du Contrôle de Légalité 9, Place de la Préfecture 57 034 METZ

## **BORDEREAU D'ENVOI**

N/Réf. DGS / MSL 03 87 58 32 32 accueil@portes-de-lorne.fr



Désignation des pièces  Comme convenu par téléphone avec Monsieur DE ROSSI, et dans l'attente de la réception du certificat de Monsieur SADOCCO,  Président nouvellement élu du Syndicat Mixte, veuillez trouver cijoint :	Nbre d'ex.	Observations
<u>Les décisions du Président :</u>		
- DP2023-31 relative à l'annulation de la DP2023-23.	1 ex. 🚜	
<ul> <li>DP2023-32 relative au marché de maitrise d'œuvre « Prolongation de la piste cyclable le long de la rue de l'usine » confié au Bureau d'Études ARTELIA.</li> </ul>	1 ех. 🦟	Pour attribution, au titre du Contrôle de Légalité.
<ul> <li>DP2023-33 relative à l'acceptation de la société « KAPAA » en qualité de sous-traitant du Bureau d'Études ARTELIA, attributaire du marché de maitrise d'œuvre « Prolongation de la piste cyclable le long de la rue de l'usine ».</li> </ul>	1 ex.	En vous remerciant de bien vouloir nous retourner le présent bordereau, visé par vos services.
<ul> <li>DP2023-34 relative à la DC4 modificative concernant à la diminution du montant des travaux sous traités par la société NGE CIVIL à la société INGEPOSE, dans le cadre du marché n°18007 du lot 03.</li> </ul>	1 ex. 🎤	
- DP2023-35 relative à l'acceptation de la société « KAPAA » en qualité de sous-traitant du Bureau d'Études ARTELIA, attributaire du marché de maitrise d'œuvre « Prolongation de la piste cyclable le long de la rue de l'usine ».	1 ex.	,